



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel

MC.DEC/2/14
14 May 2014

FRENCH
Original : ENGLISH

DÉCISION N° 2/14
PROROGATION DE LA NOMINATION
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE

Le Conseil ministériel,

Rappelant la décision prise par le Conseil ministériel de la CSCE à sa troisième Réunion, à Stockholm, en 1992, de créer le poste de Secrétaire général, sa Décision n° 15/04 en date du 7 décembre 2004 sur le rôle du Secrétaire général de l'OSCE et sa Décision n° 3/08 en date du 22 octobre 2008 sur les périodes de service du Secrétaire général de l'OSCE,

Rappelant sa Décision n° 2/11 en date du 30 juin 2011 sur la nomination de M. Lamberto Zannier en qualité de Secrétaire général de l'OSCE pour une période de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2011,

Tenant compte de la recommandation du Conseil permanent,

Décide de proroger la nomination de M. Lamberto Zannier en qualité de Secrétaire général de l'OSCE pour un second et dernier mandat de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2014.